

# INSCRIPTION OU RÉ-INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

À PARTIR DU 22 MAI JUSQU'AU 11 AOÛT



NOUVELLE  
PROCÉDURE

## Reconduction d'inscription

... Les réinscriptions se font en ligne sur le portail famille [www.voreppe.fr](http://www.voreppe.fr) - rubrique Accès rapides de la page d'accueil.

**1/Je me connecte sur le portail famille et je joins les documents justificatifs**

**2/Après réception du mail de confirmation par le Pôle EPJ, j'enregistre les réservations de repas sur le portail famille.**

Pour les familles n'ayant pas d'accès à Internet ou à un ordinateur des appareils sont mis à disposition au centre social Rosa Parks ainsi qu'à l'accueil général de la Mairie.

## Nouvelle inscription

... La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site de la ville :

[www.voreppe.fr](http://www.voreppe.fr) - rubrique Au Quotidien/Éducation ou à disposition à l'accueil général de la Mairie.

Le dossier **complet** est :

> à renvoyer par mail à [accueil.periscolaire@ville-voreppe.fr](mailto:accueil.periscolaire@ville-voreppe.fr)

> à déposer à l'accueil général de la Mairie aux heures d'ouverture au public (fermée le jeudi après-midi) ou directement dans la boîte aux lettres (dans une enveloppe et à l'attention de restauration scolaire)

> auprès du Pôle Éducation Périscolaire et Jeunesse **sur rendez-vous uniquement** (04 76 50 47 28 ou 04 76 50 47 73).

## Documents à fournir pour tous les dossiers :

- **Attestation d'employeur ou avis de situation Pôle Emploi pour 2023 / 2024**
- Pour les allocataires Caf ou MSA : attestation de quotient familial de moins de 3 mois de l'année en cours
- Pour les non-allocataires Caf : dernier avis d'imposition
- Assurance responsabilité civile extrascolaire pour l'année 2023 / 2024.
- En cas de séparation ou de divorce, merci de fournir le jugement du tribunal. Dans le cas de garde conjointe ou en l'absence de jugement, **la signature des deux parents est obligatoire** ainsi que la copie de la pièce d'identité du 2<sup>e</sup> parent.

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité  
et ne permettra pas l'inscription au restaurant scolaire**

Mail : [accueil.periscolaire@ville-voreppe.fr](mailto:accueil.periscolaire@ville-voreppe.fr) - Tél : 04 76 50 47 28 ou 04 76 50 47 73